



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2008

Association JUST BEER
51, rue Saint Laurent
38100 Grenoble

Le 27 novembre 2008 à 19h00, le conseil d'administration de l'association Just Beer s'est réuni au siège sur convocation de son président.

Sont présents : E. Gillard, C. Disson, S. Girard, G. Routin, M. Martinet, L. Morell, R. Hau, Madame Lebouazda et sa fille

Absents excusés : L. Florenceau, C. Payet

Le conseil d'administration était présidé par E. Gillard, en tant que président de l'association.

Plus du tiers des administrateurs étaient présents ou représentés. Le conseil d'administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 7 des statuts.

Ordre du jour :

1°) Planification des prochaines soirées et distribution des rôles

Date	Thème	Achats	Ouverture	Fermeture	Nettoyage
04/12/08	Soirée reste (avec cocktails)	-	Manu	Boub	Stef
11/12/08	Brasserie de Fleurac (Cantal)	-	Stef	Stef	Stef
18/12/08	Bières de Noël	Boub	Léo	Boub	Boub
08/01/09	Soirée galette des brasseurs (bières Mandrin)	Galettes : Boub, Stef, Morgan	Léo	JC	R. Hau
15/01/09	Soirée récession, vive la décroissance	Manu	Manu	Manu	Manu
22/01/09	Brasserie Duplessi (Normandie)	-	Stef	Stef	Stef
29/01/09				JC	Raphaël
05/02/09	Crêpes à la bière	Léo (incluant pâte à crêpe)	Léo	Léo	Léo
12/02/09	Brasserie Ninkasi (Lyon)	-	Stef	Stef	Stef
19/02/09				JC	Raphaël
Samedi 21/02/09	Groupe Arts et Métiers Alpes Dauphinoise Jeune Promo	Claude	Claude	Claude	Claude
26/02/09	Soirée 5000 bières + CA	Manu	Manu	Manu	Manu

Les soirées du 29 janvier et du 19 février n'ont pas encore de thème. Nous recherchons des volontaires pour l'organisation de ces deux soirées

2°) Rappel sur le paiement de l'adhésion à la soirée

Le Président rappelle que le paiement de l'adhésion à la soirée est une obligation légale, quelle que soit l'heure d'arrivée.

3°) Organisation d'une soirée du bureau hivernale

La date retenue est le mardi 16 décembre à 20h00. Boub se charge de l'organisation (achats et invitations). Les boissons sont offertes par l'association. Le repas sera payé directement par les participants, au prorata du nombre de présents.

4°) Point sur les actions engagées dans l'aménagement du local

Des récents travaux ont permis de poser des grooms sur la porte du couloir ainsi que la porte des toilettes. De même, une isolation phonique a été posée sur la porte en bois donnant accès à la cour intérieure.

Ces travaux permettant de réduire encore les nuisances sonores et sont la preuve de l'implication de l'association dans la recherche de solutions durables à ce sujet.

Nous comptons aller plus loin en matière de gestion des nuisances sonores en mettant en place une séquence de fermeture pour chaque soirée dégustation :

- 0h15 : appel pour la dernière tournée
- 0h30 : fin du service
- 1h00 : tout le monde dehors

Remarque 1 : il est possible de rester en comité restreint (moins de dix personnes) après une heure du matin, sous la responsabilité de la personne assurant la fermeture

Remarque 2 : le nettoyage du local directement après la soirée n'est plus autorisé. En effet, un tel nettoyage s'avère trop bruyant à cette heure

5°) Renouvellement de notre tirage pression

La décision est prise de procéder au renouvellement du tirage pression, l'installation actuelle étant trop vétuste et ne garantit plus l'hygiène nécessaire.

Un budget maximal de 1000€ est dégagé à cet effet. Il convient d'inclure dans cet achat le matériel nécessaire à l'entretien de l'installation.

Claude Disson est chargé de fournir par mail aux membres du bureau des devis chez un ou plusieurs distributeurs. Sur cette base, une décision sera prise par retour de mail.

Le conseil d'administration insiste sur la nécessité d'établir un plan d'entretien strict du nouvel équipement.

6°) Bilan des comptes de l'association

Le trésorier de l'association nous fait savoir que le compte bancaire présente un solde positif de 1607.22€

Les stocks de bière déjà constitués permettent d'organiser environ sept soirées. Ceci correspond à une immobilisation de l'ordre de 3500€ (7 fois 500€).

Le président



Emmanuel GILLARD